

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 24 novembre 2025 **portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction interrégionale de la** **sécurité de l'aviation civile – Centre-Est)**

NOR : TRAA2530977S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 18 novembre 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

Vu la convention en date du 1^{er} septembre 2021 relative à la délégation de gestion entre le secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile et la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la convention du 20 octobre 2021 relative à la délégation de gestion entre le secrétariat inter-régional Centre-Est et la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées dans la décision du 18 novembre 2025 susvisée, à :

Mme Cécile du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

M. Romain Bévillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, chargé des affaires techniques ;

Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

Mme Cécile du Cluzel, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est ;

M. Romain Bévillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint à la directrice de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est, chargé des affaires techniques ;

Mme Géraldine Marchand-Demoncheaux, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet.

Article 3

La décision du 11 juillet 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – Centre-Est) est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 24 novembre 2025

R. THUMMEL